

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2022

BERATIONS SLOW

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Procurations :

Présents (8) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale
François DIOT, Conseiller Municipal
Nathalie GEMZA, Administratrice
Jacqueline PASIN, Administratrice
Gérard FERRAND, Administrateur
Roger CLAY, Administrateur

Excusés (5) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire – procuration à Gérard FERRAND
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal – procuration à Cécile DAMERON
Jean-Jacques MARAND, Administrateur – procuration à François DIOT
Serge JENTZER, Administrateur – procuration à Nathalie GEMZA

DEL24012022-05

**MANDAT A LA VILLE DE NEVERS POUR LE SUIVI MEDICAL
DES AGENTS DU CCAS DE NEVERS
- REPRESENTATION AU SEIN DU GIP SANTE -**

Exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui stipule que les centres de gestion peuvent conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ;

Vu la délibération 2022_DLB 149 du Conseil Municipal de Nevers du 08 novembre 2022, adoptant la convention constitutive d'un Groupement d'Intérêt Public dénommé "Service Santé et Sécurité au Travail Inter fonctions publiques de la Nièvre" ;

Considérant qu'afin d'assurer l'ensemble des missions en matière de surveillance médicale des agents et d'action sur le milieu professionnel prévues par les textes réglementaires, la création d'un GIP a été retenue ;

Considérant qu'il est indispensable d'assurer le service de médecine professionnelle des agents du CCAS, actuellement de la compétence du Centre de Santé et de Sécurité au Travail sis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre ;

Considérant que le service de médecine professionnelle relève de la compétence du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre ;

Considérant la création au 1^{er} janvier 2023 d'un Groupement d'Intérêt Public Service Santé et Sécurité au Travail Inter fonctions publiques de la Nièvre dont le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre sera membre ;

Considérant que le GIP Santé assurera l'ensemble des missions en matière de suivi médical et de prévention des risques professionnels des agents relevant de ses membres ;

Considérant que les collectivités affiliées au Centre de Gestion ont la possibilité de se faire représenter par cette structure au GIP Santé et de continuer à bénéficier du suivi médical de leurs agents ;

Considérant que la Ville de Nevers est membre fondateur du GIP, aux côtés de l'Etat, du Conseil Départemental de la Nièvre et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De donner mandat à la Ville de Nevers pour représenter le CCAS de Nevers au sein du GIP Santé, pour la gestion de ses intérêts et le suivi médical de ses agents ;
- De participer au financement des cotisations des agents du CCAS pour le volet suivi médical et de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants ;
- D'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 5 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

